



Vers la suppression des ampoules à incandescence dans l'UE

03/03/2008 12:26

La directive éco-conception devrait être révisée au cours de l'année 2008. Concernant actuellement 20 groupes de produits de consommation courante, elle devrait aller jusqu'à 25. La Commission veut en profiter pour interdire les ampoules à incandescence.

Maitriser

par Victor Roux-Goeken

En ces temps de pénurie énergétique annoncée et de concentration croissante de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, l'ampoule à incandescence constitue une hérésie à bien des égards. Selon la Commission européenne, l'éclairage électrique génère l'équivalent de 70% des émissions de GES des véhicules particuliers dans le monde, et il est particulièrement inefficace énergétiquement. Utilisée depuis 130 ans, l'ampoule à incandescence gaspille 90% de l'énergie utilisée sous forme de chaleur.

Du coup, la Commission européenne prévoit d'interdire les ampoules à incandescence. Ou, plus exactement, «d'introduire des critères d'efficacité énergétique tels qu'ils leur rendraient impossible l'accès au marché», explique Ferran Tarradellas Espuny, porte-parole de la Direction générale de l'industrie à la Commission.

Certes, avec cette mesure, le facteur 4 ne sera pas atteint demain. Mais cette interdiction constituerait déjà un petit pas dans la bonne direction. Le remplacement des ampoules à incandescence par des ampoules fluocompactes – dites aussi basse consommation – permettra d'économiser 45 milliards de kilowattheures dans l'Union européenne chaque année, calcule la Commission. Soit la consommation électrique annuelle, tous appareils confondus, de 10 millions de foyers dans l'UE.

L'interdiction passera par la révision de la directive éco-conception (1), qui vise à

améliorer l'efficacité de certains groupes de produits. Son champ d'application devrait être étendu à 25 en 2008 ou 2009 (20 actuellement). Reste que «la décision de la Commission ne se fera pas sans une étude d'impact économique et environnemental, explique le porte-parole. Et elle affectera uniquement les ampoules en stock, non celles sur le marché».

Un point de vue salué par le syndicat européen du recyclage, qui préconise une suppression progressive des ampoules à incandescence: les 100 watts en 2009, les 75 watts en 2011, etc. «L'industrie ne peut assurer immédiatement la production d'ampoules basse consommation, juge Christophe Bresson, directeur de la communication chez Philips éclairage, l'un des leaders sur le marché. En tout cas, il est temps de passer le cap: l'industrie de l'éclairage est la seule à n'avoir apporté quasiment aucune modification à son principal produit, depuis le début de sa commercialisation.» Philips garantit pouvoir supprimer le mercure des lampes basse consommation, qui en fait un déchet «dangereux», dans les prochaines années.

(1) La directive éco-conception (2005/32/CE) concerne notamment les équipements de chauffage et de production d'eau chaude, les moteurs électriques, l'éclairage dans les secteurs résidentiel et tertiaire, les appareils domestiques, l'équipement de bureau dans les secteurs résidentiel et tertiaire, l'électronique grand public et les systèmes CVC (chauffage, ventilation et climatisation). Elle sera étendue entre autres aux ampoules, chargeurs et batteries, machines à laver et voitures.